

FORMATION ACADEMIE DE LA NATATION



Du dimanche 8 au vendredi 13 février 2026

Piscine du Carrousel Dijon





OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

La formation Académie de la Natation est à destination des entraîneurs, Maître-nageur et passionnés de la Natation.

Une expérience en pédagogie et apprentissage dans le milieu aquatique est souhaitable mais pas obligatoire. Tous publics à partir de 18 ans

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives des Brevet fédéraux et du MSN. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi). Une attestation de formation est délivrée à issu

METIER VISE

Cette formation ne donne pas droit à un diplôme RNCP mais à une compétence d'enseignement de la méthode de l'Académie de la Natation pour les nageurs tout en respectant la démarche demandée par la Fédération Française de Natation soit :

- Pédagogie de l'action
- Réalisation de Tâches Globales
- Connaissance des Principes d'action
- Connaissance des différentes étapes de la construction du Nageur

MODALITE D'ACCES

- Préinscription par le site de l'ERFAN Bourgogne-Franche-Comté de Natation ou à défaut contacter par téléphone le 03.80.52.46.33 ou par mail à erfan@natationbfc.fr pour tout information.
- Les candidats devront s'inscrire avec le lien ci-joint :
<https://forms.gle/zUmfvbMBnT4tX9rL9>

- Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.
- Vous aurez jusqu'à 15 jours avant le début de la formation

PUBLICS ET PREREQUIS

PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

- Carte d'identité recto verso
- Document de la Licence FFN (Bourgogne-Franche-Comté) pour les personnes la possédant
- L'attestation de prise en charge dont le modèle conforme est téléchargeable sur le site de l'ERFAN à la page de la formation choisie.
- La fiche structure dont le modèle conforme est téléchargeable sur le site de l'ERFAN à la page de la formation choisie.

MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation continue de l'ERFAN, les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le site de l'ERFAN Bourgogne-Franche-Comté de Natation. Pour être considéré recevable, le dossier devra être complété complet avec toutes les pièces demandées.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

La formation s'articulera autour d'échanges avec les différents intervenants et des séances de pédagogie théorique et pratique avec les enfants.

- Faire le lien entre la méthode et les enfants en termes de moyens, organisation, et adaptation de pratique
- S'interroger sur sa pratique, alimenter sa réflexion, s'ouvrir à des logiques différentes
- Observation et pratique dans des séances
- Utiliser la pédagogie de l'action

INTERVENANTS

- Interventions des Instructeurs Aisance Aquatiques
Sylvain FREVILLE Instructeur Académie de la Natation
Aymeric DEGOIX Instructeur Académie de la Natation

Les principaux temps forts

Séances d'échanges avec les pédagogues instructeurs
Séance pratique avec les nageurs
Analyses de la séance
Proposition d'adaptation

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Bourgogne Franche Comté a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation

DATES

Dates de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
8/02 au 13/02 2026	5,5 jours	Le 30/01/2026

Le volume horaire est de 35 heures. Chaque séquence s'articulera entre théorie et pratique.

PLANNING

	Dimanche 08/02/2026	Lundi 09/02/2026	Mardi 10/02/2026	Mercredi 11/02/2026	Jeudi 12/02/2026	vendredi 13/02/2026
8h-8h30		séance Natation	séance Natation	séance Natation	séance Natation	séance Natation
8h30-9h		8h-10h	8h-10h	8h-10h	8h-10h	8h-10h
9h-9h30		Piscine	Piscine	Piscine	Piscine	Piscine
9h30-10h30		Carrousel	Carrousel	Carrousel	Carrousel	Carrousel
10h-10h30		bilan et apport théorique 10h-12h salle Carrousel	bilan et apport théorique 10h-12h salle Carrousel	bilan et apport théorique 10h-12h salle Carrousel	bilan et apport théorique 10h-12h salle Carrousel	bilan de la formation 10h-12h salle Carrousel
10h30-11h						
11h-11h30						
11h30-12h						
12h-12h30		Repas	Repas	Repas	Repas	
12h30-13h						
13h-13h30						
13h30-14h						
14h-14h30		bilan et apport théorique 14h-16h salle Carrousel	bilan et apport théorique 14h-16h salle Carrousel	bilan et apport théorique 14h-16h salle Carrousel	bilan et apport théorique 14h-16h salle Carrousel	
14h30-15h						
15h-15h30						
15h30-16h						
16h-16h30	Réunion de démarrage 16h-18h Ligue BFC	séance Natation	séance Natation	séance Natation	séance Natation	
16h30-17h		16h-18h	16h-18h	16h-18h	16h-18h	
17h-17h30		Piscine	Piscine	Piscine	Piscine	
17h30-18h		Carrousel	Carrousel	Carrousel	Carrousel	

HORAIRES DE FORMATION

Le volume horaire est de 35 heures en centre de formation et en piscine. Chaque séquence s'articulera entre théorie et pratique de 8h30-18h30

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 15 stagiaires.

SUITE DE PARCOURS

Suite à cette formation le stagiaire pourra s'orienter sur des compétences donnant lieu à un diplôme que ce soit Moniteur sportif de Natation, le DEJEPS Natation course ou le BPJEPS AAN

LIEUX DE LA FORMATION

Lieu de formation :

- Piscine du Carrousel (théorie et pratique) 2 cours du Parc 21000 Dijon
- Ligue BFC (seulement le dimanche) 14B rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative.

La formation, à visée connaissance et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles rencontrées.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet

Supports pédagogiques

5. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Un auto-positionnement se fera en début et fin de formation.

Un certificat de réalisation de la formation sera délivré. Ainsi qu'un quizz de connaissance.

	Est capable de	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis	Maîtrisé
1	Connaitre les grands principes de la natation sportive :				
2	Proposer une séance complète avec la pédagogie de l'action (sans donner la solution de ce qu'il faut faire)				
3	Connaitre les grands principes théoriques de la pédagogie de l'action				

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif](#), à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

TARIFS ET FINANCEMENTS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Formation ADN	1500€	1470€	----	30 €	1500 €

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement **l'ERFAN** par :

1. Mail : erfan@natationbfc.fr

2. Par téléphone au : 03.80.52.46.33

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

Attention, la formation sera validée que si le stagiaire réalise l'ensemble des heures prévues.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Possibilité de prise en charge OPCO action individuelle

Contacter la ligue@natationbfc.fr pour la mise en place de la formation et pour toute prise en charge possible

CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent administratif	Aline VERNET BATTEUX	Tel 03.80.52.46.33	Mail ligue@natationbfc.fr
Référent technique	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent handicap	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent COVID	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr

RECYCLAGE

Cette formation continue peut faire partie des apports « de connaissances pédagogiques » dans le recyclage des brevets fédéraux et **correspondant au niveau de compétences du Brevet fédéral visé.**

APPORTS

Cette formation apporte des connaissances et des compétences mais ne donne pas assez un diplôme reconnu dans le RNCP

TAUX DE SATISFACTION :

Session	Nombre d'apprenants	Taux d'abandon	Taux de satisfaction des stagiaires
2023	20	0	98%
2024	13	0	97%
2025	14	0	98%

Pas de Formation mise en place depuis septembre 2023